

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-381 DU 4 SEPTEMBRE 1996
portant abrogation des dispositions du
Décret N° 92-244 du 28 Août 1992
portant nomination de Responsables
au niveau du Cabinet du Président de la
République et dans certains Ministères,
uniquement en ce qui concerne Monsieur
Issa KPARA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-244 du 28 Août 1992 portant Responsables au niveau du Cabinet du Président de la République et dans certains Ministères ;

DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent Abrogées les dispositions du Décret N° 92-244 du 28 Août 1992 susvisé, uniquement en ce qui concerne Monsieur Issa KPARA.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter du 4 Septembre 1996 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

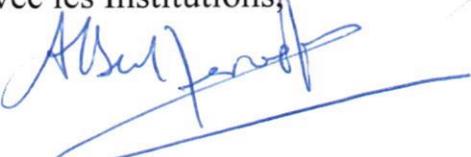
Fait à Cotonou, le 4 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



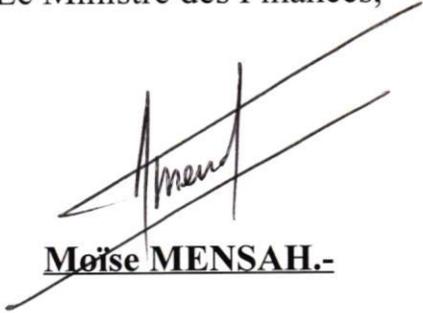
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF Autres Ministères 16
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1